



N° OJ : 110

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2020

Objet : Tourisme.- Subsidies spécifiques à l'asbl Brussels Major Events.- Montant total : 86.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'association suivante;

Vu les crédits prévus à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 86.000,00 EUR à l'attention de l'association suivante Brussels Major Events réparti comme suit:

- 1) 26.000,00 EUR pour le développement de la durabilité dans le cadre de Hello Summer;
- 2) 30.000,00 EUR pour consultance durabilité;
- 3) 30.000,00 EUR pour complément de fonctionnement.

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2020.

Annexes :